

## Communiqué de presse

Bruxelles, 20 septembre 2013

### **Inspection visuelle par l'ONDRAF: communication d'Electrabel**

Electrabel et Bel V ont été informées par l'ONDRAF qu'une substance gélatineuse s'était écoulée de cinq fûts contenant des déchets faiblement radioactifs. Les fûts en question proviennent de la centrale de Doel et sont stockés à Dessel sur le site de Belgoprocess. Cette constatation est survenue à la suite d'une inspection périodique par Belgoprocess. L'ONDRAF confirme que ce phénomène ne présente pas de risque nucléaire ou radioactif et n'a pas d'incidence sur le bien-être et la santé des collaborateurs, des riverains et de l'environnement.

Suite à cette constatation, l'ONDRAF et sa filiale Belgoprocess ont procédé à des premières analyses.

L'ONDRAF a informé Electrabel que la substance découverte était aussi présente dans une série d'autres fûts. Un plan d'action coordonné entre Electrabel et l'ONDRAF, a été mis sur pied pour identifier l'origine exacte de ce phénomène. Les actions actuellement mises en œuvre par Electrabel consistent en différents tests et analyses : essais sur béton, analyses chimiques et radiologiques du gel et inventaire des informations techniques.

Les résultats des premiers tests indiquent qu'il s'agirait très probablement d'une réaction alcali-silice, qui est un phénomène connu en génie civil. L'ajout de gravier dans le mélange de béton lors du conditionnement des déchets serait la cause de cette réaction.

En fonction des résultats définitifs de ces tests, les mesures adéquates seront prises pour continuer à garantir l'entreposage et le stockage en toute sécurité et à long terme.

\*\*\*

Depuis la création de l'ONDRAF en 1982 et dans l'attente d'une solution définitive, certains types de déchets faiblement radioactifs de Doel et Tihange sont conditionnés dans une matrice faite à base de béton ou de ciment et mis dans des fûts métalliques de 400 litres. Le procédé de conditionnement appliqué par Electrabel est soumis à l'agrément de l'ONDRAF. Les fûts sont ensuite conservés soit sur le site de Belgoprocess à Dessel, soit dans nos installations en l'attente de leur enlèvement. Ces fûts sont sujets à différents types de contrôles :

---

#### **PRESS ELECTRABEL**

Anne-Sophie Hugé (fr)  
☎ + 32 2 518 60 20

Geetha Keyaert (nl)  
☎ + 32 2 518 65 04

press@electrabel.com

www.electrabel.com

## Communiqué de presse

- Avant d'être refermés et transportés sur le site de Dessel, Electrabel s'assure que la qualité des fûts et de leur contenu répond aux critères et spécifications techniques. Ces critères sont agréés formellement par l'ONDRAF et sont soumis à un renouvellement tous les 5 ans.
- Chaque lot de fûts est soumis par l'ONDRAF à une inspection radiologique par échantillonnage et une inspection complète de la documentation.
- Ensuite, Belgoprocess, pour compte de l'ONDRAF, inspecte périodiquement les fûts qui sont entreposés à Dessel.

### Rôles et responsabilités

**Electrabel** dispose sur ses sites de Doel et Tihange d'installations pour le traitement et le conditionnement de déchets radioactifs. En tant que producteur de déchets radioactifs, Electrabel est légalement tenu de financer les coûts de gestion des déchets produits par les activités de ses centrales nucléaires. De plus, en tant que conditionneur des déchets de ses centrales nucléaires, Electrabel est obligée de rembourser, durant une période de 50 ans, les coûts supplémentaires de l'ONDRAF qui résulteraient d'un éventuel vice caché. Les installations tout comme le procédé de conditionnement sont soumis à l'agrément de l'**ONDRAF** (Organisme National des Déchets Radioactifs et des matières Fissiles enrichies), un organisme public compétent pour la gestion des déchets radioactifs. **Belgoprocess** est une filiale de l'ONDRAF qui agit comme opérateur industriel et exploitant nucléaire. Belgoprocess exploite les bâtiments de stockage et est responsable de la mise en œuvre des inspections périodiques. **L'AFCN** (Agence fédérale de Contrôle Nucléaire) est responsable de la sûreté nucléaire et est chargée de délivrer les permis d'exploiter. Via sa filiale technique **Bel V**, elle effectue des inspections et des évaluations de sûreté dans les centrales nucléaires et dans les autres installations nucléaires en Belgique (hôpitaux, universités, installation radiologiques, sites de Belgoprocess...).

---

### PRESS ELECTRABEL

Anne-Sophie Hugé (fr)  
☎ + 32 2 518 60 20

Geetha Keyaert (nl)  
☎ + 32 2 518 65 04

press@electrabel.com

www.electrabel.com